

s.C.41.CA.152.O. - RL/hz
s.C.41.Afr.S.152.O.

M. Nussli

D'accord
In

Berne, le 14 mai 1969.

Note pour le Chef du Département

Exportation de capitaux
à destination de l'Afrique du Sud

Par la lettre du 7 mai (annexe) la Banque nationale nous a demandé de nous prononcer sur l'octroi d'un crédit de 13 millions de francs à une entreprise industrielle ayant son siège à Toronto. Cette société canadienne participe, par l'intermédiaire d'une société soeur, à la Middelburg Steel and Alloys Ltd of South Africa. Les fonds provenant du crédit prévu seraient mis à la disposition de l'entreprise sud-africaine par la société canadienne.

*
* *

La dernière opération financière concernant l'Afrique du Sud sur laquelle le Département a dû prendre position date de décembre 1968. Il s'agissait d'un emprunt de conversion de 60 millions de francs. Nous nous étions exprimés, à cette occasion, sur les motifs pour lesquels il nous paraissait difficile de s'opposer à l'émission. Ces raisons sont toujours valables et nous les énumérons à nouveau brièvement ci-après :

- l'Afrique du Sud est un partenaire économique apprécié de l'industrie suisse d'exportation et nos milieux commerciaux et bancaires sont pour le moins en faveur du maintien d'un courant normal des affaires.

- 2 -

- Si certains délégués africains critiquent à l'ONU les relations financières des pays industrialisés - dont la Suisse - avec l'Afrique du Sud, les gouvernements intéressés ne se soucient pas, quant à eux, de nos échanges avec Pretoria. Une enquête entreprise auprès de nos ambassades en Afrique l'a récemment confirmé.

- Une éventuelle opposition fondée sur une appréciation du régime sud-africain serait certainement fort mal accueillie par le gouvernement de cette république et pourrait entraîner des réactions de nature à compromettre nos intérêts sur le marché sud-africain.

*

* *

Le cas dont nous avons à nous occuper ici est différent de ceux qui nous ont été soumis au cours de ces dernières années. Le crédit n'est qu'indirectement destiné à une entreprise sud-africaine. Les 16 millions de francs, qui seraient accordés par la Société de Banque Suisse, figureraient dans les statistiques de la Banque nationale comme une exportation de capitaux à destination du Canada. Cette somme serait de même reprise aux statistiques sud-africaines comme une importation en provenance du Canada.

Les exportations directes ayant ces dernières années été autorisées, il serait difficile de justifier une opposition à la présente affaire de caractère triangulaire.

- 3 -

Nous nous proposons, dans ces conditions, de faire savoir au Département des finances et à celui de l'économie publique, qui ne soulèvent eux-mêmes aucun empêchement, que nous pouvons nous associer à une réponse positive commune.

Vous nous obligeriez en nous faisant connaître si vous pouvez vous rallier à cette intention.

Le secrétaire général

Micheli.

1 annexe